

PROGRAMME : MARQUAGE PIQUETAGE

PF-MP-01- 01 19/11/21

Le marquage/piquetage est rendu obligatoire par la réglementation anti-endommagement du 1^{er} juillet 2012.

Il correspond à la matérialisation au sol de la localisation d'un réseau enterré réalisée sous la responsabilité du responsable de projet avant le démarrage des travaux. Sa réalisation peut être confiée à l'exécutant des travaux. Dans certains cas il est réalisé par l'exploitant. Il fait l'objet obligatoirement d'un compte rendu cosigné par les parties en présence.

Il doit être maintenu pendant la durée du chantier.

C'est un gage de sécurité pour éviter les dommages aux réseaux !

Type de Publics :

- Responsable de projet
- Exécutant des travaux (Opérateur, encadrant de chantier, ...)
- Exploitant des ouvrages
- Géomètre.

Prérequis :

- Compréhension orale de la langue française.

DURÉE DE LA FORMATION :

7 Heures au total soit :

- Formation : 6 heures
- Examen : 1 heure

Présentiel

GROUPE :

- De 2 à 8 personnes

PRIX :

- INTER : 380 € HT
- INTRA : Nous contacter

Prochaine session de formation :

- **Calendriers des formations**

Si aucune session ci-dessous ne correspond à vos attentes ou si vous désirez une formation en INTRA, vous pouvez nous faire part de votre besoin en envoyant une demande sur l'adresse mail suivante : contact@formaandcoe.fr ou en téléphonant au **02.32.32.54.21**

En chiffre sur l'année 2020 :

- Nombre de personnes formées : NC
- Validation : NC
- Taux de satisfaction : NC

Modalité d'accès : tel que prévu dans les CGV, le client assure, auprès de son collaborateur, la vérification des prérequis nécessaire pour accéder à la formation.

Date limite d'inscription : 48 heures avant le démarrage de l'action de formation, sous réserve de place disponible

Modalité d'accès aux personnes en situation de handicap : Accessibilité aux personnes en situation de handicap : renseignement auprès de

MALLE Sophie, référente handicap.

@ : sophie.malle@formaandcoe.fr

☎ : 02.32.32.54.21 le mardi après-midi

Objectifs :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier les normes et les réglementations qui régissent le marquage piquetage
- Interpréter un récépissé de DT/DICT avec les plans réseaux
- Identifier le matériel nécessaire à la mise en place d'un marquage piquetage et décrire la méthodologie
- Réaliser un marquage piquetage dans les normes
- Établir un compte rendu de marquage piquetage

Contenu :

Les normes et les réglementations :

- La réglementation sur le marquage et le piquetage.
- La réglementation de la DT/DICT
- La réglementation du compte rendu du marquage piquetage

Le récépissé de la DT/DICT :

- Lecture des récépissés
- Lecture et interprétation des plans réseaux

Méthodes pédagogiques et d'encadrement :

Moyens pédagogiques :

- Vidéoprojecteur / Tableau
- Ordinateur formateur
- Un livret pédagogique
- Une connexion internet
- Salle de cours
- Plateforme pédagogique

Moyens d'encadrements :

- Formateur possédant une expérience significative dans les travaux publics et le titre formateur pour adulte.

Méthodes et techniques pédagogiques :

- Théorie : Méthode affirmative et interrogative / technique d'exposé et d'échanges
- Pratique : Méthode active en sous-groupe et technique de conduite de projet commun

La préparation du marquage piquetage

- Matériel nécessaire à la bonne pratique
- Méthodologie à mettre en place

Mise en situation sur chantier ou plateforme pédagogique :

- Utilisation des différents matériels de marquage piquetage
- Cas pratique : réaliser un marquage piquetage suite au récépissé du DT/DICT et réaliser un compte rendu.

Modalité de suivi et de validation :

- Une feuille d'émargement individuelle par demi-journée (formateur / Apprenant).
- Une attestation de formation.
- Un certificat de réalisation de la formation.
- Une attestation d'assiduité.

Modalité d'évaluation :

- QCM d'acquisition des connaissances et évaluation du compte rendu par projet de chantier